



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....28
 Pouvoirs.....10
 Excusés..... 04
 Absent.....01

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

N°2025-07-18 : CRÉATION D'UN TIERS-LIEU AU CENTRE CULTUREL CINÉMA YVES MONTAND

Le jeudi 3 juillet 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le jeudi 19 juin 2025.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LE COZ Lucie	ADLANI Myriam
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	GUIMARAES Odette	DI IORIO Rina
MICONNET Olivier	CRALIS Christophe	TRILLAUD Laurent
COLLET Marie-Madeleine	AÏDOUDI Salem	HODÉ Laurence
BERNARD Anne	CHASSAIN Clément	MARKARIAN Olivier
MOULINAT-KERGOAT Hélène		

Pouvoirs :

MILOTI Donni	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
HERRMANN Marie-Catherine	à ATTARD Gérard
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
LAFARGUE Jean-Claude	à CARRATALA Henri
LEROUX Pierre-Olivier	à MAUROBET Catherine
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
BARATTA Jean-Pierre	à MARKARIAN Olivier
BERTHE Éloïse	à CRALIS Christophe
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

Excusés :

BONINI Bruno	JOLY Nathalie	RENAULT Bernadette
HAMZA Ali		

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme MOULINAT-KERGOAT a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20250710-2025-07-18-DE
 Date de transmission : 10/07/2025
 Date de réception préfecture : 10/07/2025

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. CHASSAIN rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport consolidé du 4^{ème} comité d'experts du programme Tiers-lieu métropolitains du 17 janvier 2024 ;

Vu le projet de création d'un tiers-lieu au sein du Centre Culturel Yves Montand (C.C.Y.M) ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration Générale en date du mardi 24 juin 2025 ;

Considérant que ce tiers-lieu a vocation à favoriser les dynamiques collectives, l'innovation locale, la convivialité et le développement de projets citoyens, culturels, solidaires et économiques ;

Considérant l'intérêt de doter ce lieu d'un cadre de fonctionnement clair, évolutif et co-construit ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité,

Article 1 : Approuve la création d'un tiers-lieu municipal situé dans les locaux du Centre Culturel Yves Montand ;

Article 2 : Dit que le règlement de fonctionnement du tiers-lieu sera adopté par arrêté municipal ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer toute convention, avenant ou document relatif à la gestion du tiers-lieu.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 3 juillet 2025.


Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

date de publication : 11/07/2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250710-2025-07-18-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.